

Document d'engagement à joindre au dossier de demande de subvention ECC 2021 <u>dûment rempli et signé.</u>

En signant ce document, le demandeur s'engage à utiliser la subvention ECC conformément aux instructions* et à fournir un compte-rendu scientifique complet à l'issue de son utilisation.	En signant ce document, l'agent comptable s'engage à gérer la subvention ECC et à fournir un rapport financier à l'issue de son utilisation.
NOM DU CHERCHEUR :	NOM DE L'AGENT COMPTABLE :
DATE ET SIGNATURE :	DATE ET SIGNATURE :
En signant ce document, le responsable de la structure s'engage à ce que le chercheur demandeur et l'agent comptable en charge de la subvention respectent leur engagement et rendent les éléments demandés en conformité.	

NOM DU/DE LA RESPONSABLE DE LA STRUCTURE : DATE ET SIGNATURE :

<u>UN COMPTE-RENDU FINANCIER</u> (tableau récapitulatif + signature de l'agent comptable) et <u>UN COMPTE-RENDU SCIENTIFIQUE</u> devront nous être adressés <u>avant la fin du mois de Janvier 2023</u>.

L'aide financière du GEFLUC devra être mentionnée dans les différentes communications (publications, congrès...)

La subvention est allouée pour 1 an maximum et est à utiliser AVANT LE 31 DECEMBRE 2022.

Les dépenses non-conformes au devis **prévisionnel sont susceptibles de faire l'objet d'un remboursement aux Entreprises contre le Cancer (GEFLUC).**

Cette subvention <u>NE PEUT EN AUCUN CAS</u> être utilisée pour les dépenses suivantes:

- La rémunération du personnel ou l'octroi d'une bourse
- Les frais de mission et de congrès
- Les frais de gestion.